



Montpellier, le 16 juin 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

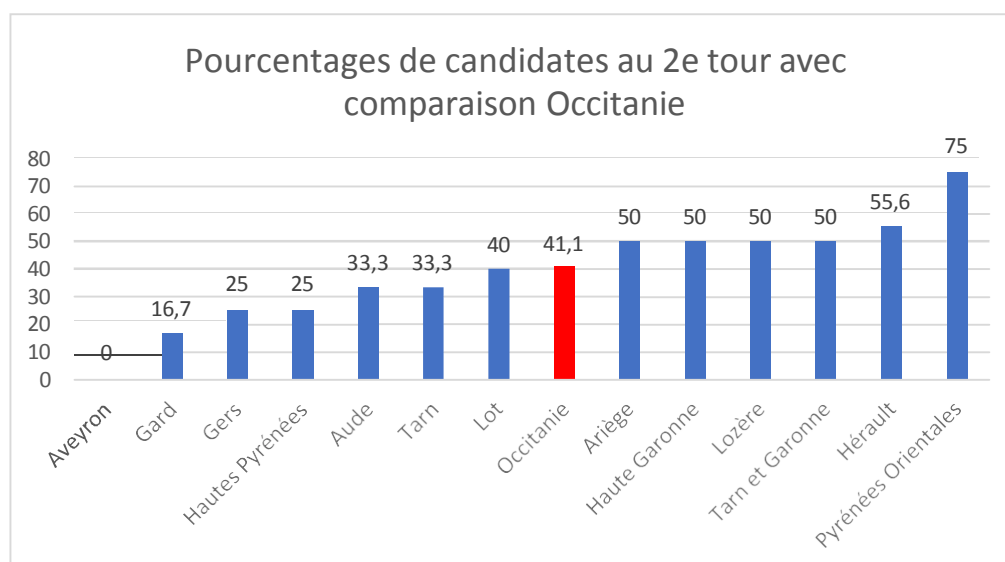
Elections législatives : les clefs de la parité en Occitanie Vers une Assemblée de plus en plus féminisée ?

A partir des données fournies par le Ministère de l'Intérieur, l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a évalué la place des femmes pour le deuxième tour des législatives dans les 49 circonscriptions de la Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée. Il a passé au crible la proportion de femmes restées en lice à l'issue du premier tour, formation politique par formation politique et département par département.

Globalement, la proportion de femmes candidates au 2^e tour régresse de deux points par rapport au premier (43 % contre 41,1 %). En 2017, la part de femmes candidates au 2^e tour était de 41,2 % (contre 42,2 % au 1^{er} tour), ce qui signifie que la tendance à la régression semble se confirmer.

Pourtant, ce résultat préjuge que les femmes n'ont pas forcément bénéficié d'investitures de mauvaise qualité, même si on constate qu'elles ont davantage de difficultés que les hommes à se qualifier, en Aveyron, dans le Gard, dans le Gers, dans les Hautes-Pyrénées, dans l'Aude, dans le Tarn et le Lot.

Départements : les Pyrénées-Orientales en tête, l'Aveyron en queue



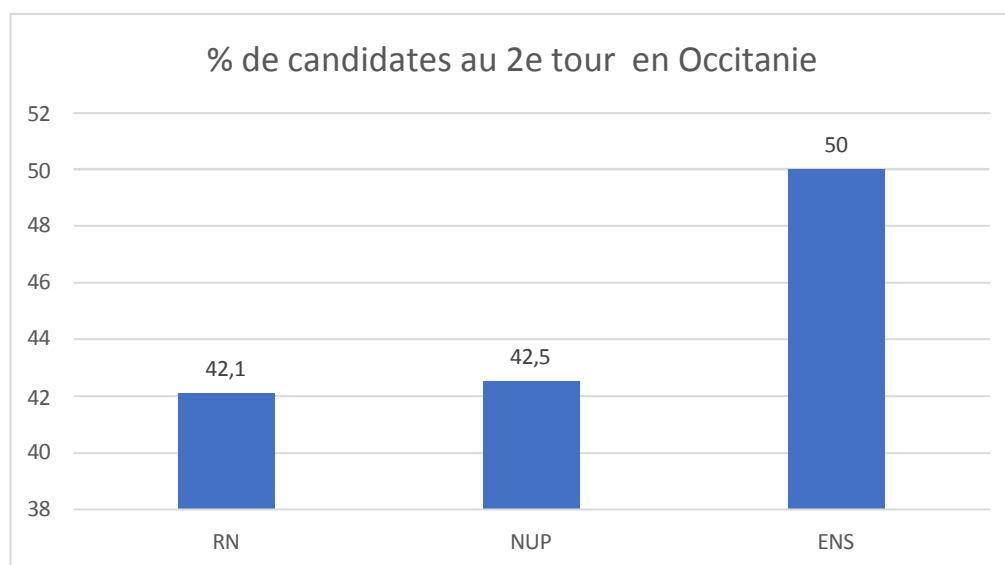
Sources : Ministère de l'Intérieur juin 2022

Les disparités entre départements demeurent criantes : 75 % de femmes candidates dans les Pyrénées-Orientales, 55,6 % dans l'Hérault, 50 % en Ariège, en Haute-Garonne, en Lozère, dans le Tarn-et-Garonne, contre 16,7 % dans le Gard et 0 % dans l'Aveyron. Ce département creuse ainsi un fossé entamé en 2017 ; l'Aveyron présentait alors 16,7 % de femmes. Cela interroge le degré de volonté des fédérations politiques départementales de placer de nombreuses femmes en pôle position.

L'analyse comparative de la proportion d'hommes et de femmes qui passent le filtre du premier tour permet d'identifier les départements les plus favorables aux femmes : les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Tarn-et-Garonne, la Lozère, la Haute-Garonne et l'Ariège.

La Présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, Geneviève Tapié, appelle à la vigilance : « *Seule une petite moitié des départements d'Occitanie répondent à l'objectif constitutionnel de parité (28 juin 1999). La vigilance est donc de mise encore aujourd'hui : vingt-cinq ans après les lois sur la parité, la cause des femmes en politique n'est pas pleinement gagnée* ».

Partis : Ensemble ! Majorité Présidentielle (ENS) en premier, le Rassemblement National (RN) dernier.



Sources : Ministère de l'Intérieur, juin 2022 – Le Monde, dimanche 12- Lundi 13 juin 2022

Au palmarès des partis, Ensemble ! Majorité Présidentielle (50 % de candidates) confirme une avance acquise en 2017. La République en Marche (LREM) avait affiché dans la France entière une parité de candidatures femmes hommes. Elle s'était assurée que les candidates se présentent dans des circonscriptions gagnables. Ensemble ! est suivi de loin par la coalition de gauche NUPES (NUP), au coude à coude avec le Rassemblement National (RN).

La confirmation de la première place d'Ensemble ! s'accompagne d'une lourde déperdition au P.S., comptabilisé par le Ministère de l'Intérieur hors NUPES (NUP). Aucun de ces candidat.es n'a réussi à franchir l'obstacle du premier tour de scrutin. En définitive, le nombre de candidat.es socialistes aux élections des 12 et 19 juin s'est révélé en forte baisse, une diminution liée notamment à l'alliance à gauche au sein de la NUPES.

Vers une Assemblée de plus en plus féminisée

A l'issue du premier tour dix femmes se sont déjà qualifiées dans 10 circonscriptions : en Ariège, dans l'Aude, le Gard, la Haute-Garonne, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et le Tarn, où seules deux candidates sont demeurées en compétition le soir du premier tour. Ce qui, sans préjuger des résultats du deuxième tour dans les 39 autres circonscriptions d'Occitanie, garantit, d'ores et déjà, une représentation féminine de 20 % de députés en Occitanie.

« C'est un fait nouveau » souligne Geneviève Tapié. « Depuis l'application de la première loi sur la parité en 2002, dans la France entière, le seuil de députées à l'Assemblée n'a franchi la barre des 20 % qu'en 2012. C'est déjà acquis aujourd'hui en Occitanie. Preuve que si rien n'est définitivement joué d'ici au 19 juin 2022, une embellie pourrait suivre. Elle devrait conduire la France, si longtemps en retard, à une Assemblée de plus en plus féminisée ».

Les femmes représentaient 38, 82% des effectifs en 2017.

Voir en annexe infographie sur la part des femmes à l'Assemblée nationale depuis 1945.

Contact : Geneviève Tapié emc.tapie.genevieve@orange.fr